

Nouméa, le 25 novembre 2010

Communiqué de presse

Afin de soutenir les spectacles de plein air, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie vient d'acquérir un **toit de scène mobile**.

Ce toit de scène est mis gratuitement à la disposition **des collectivités, des entrepreneurs de spectacles et des associations**.

Seul, restent à la charge du demandeur le transport, les frais de montage et de démontage de la structure.

Les caractéristiques de ce toit de scène sont les suivantes :

- Toit homologué CCE, complètement étanche, avec bâche sur le côté et fond de scène.
- Ouverture 14mx8m et 12m de profondeur.

Pour toute demande de renseignements relatifs à de ce toit de scène :

Régis VENDEGOU
Direction de la culture, de la condition féminine et de la citoyenneté
TEL 26.97.60 ou 26.97.63

Gou

Tél. : (+687) 24 65 65 - Fax : (+687) 24 66 20
8, route des artifices - BP M2 - 98 849 Nouméa Cedex

www.gouv.nc